

**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE  
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers - exercice clos le 31 Décembre 2011**

**Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire AXIS GESTION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 6 188 227 DT, y compris des sommes capitalisables de 132 185 DT.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2011, l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des liquidités et équivalents de liquidités à des taux se situant en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (Axis Trésorerie SICAV) à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des titres émis par un même émetteur (Axis Trésorerie SICAV) à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**Tunis, le 30 mars 2012**

**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**  
**Bilan arrêté au 31/12/2011**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

		31/12/2011	31/12/2010
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>		<b>4 949 293</b>	<b>8 276 282</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	3 692 877	7 018 913
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	1 256 416	1 257 369
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 269 040</b>	<b>3 524 774</b>
a- Placements monétaires		-	3 003 627
b- Disponibilités		1 269 040	521 147
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>		<b>8</b>	<b>3 444</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 218 341</b>	<b>11 804 500</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1- Opérateurs créditeurs		23 147	21 795
PA2- Autres créditeurs divers		6 967	6 284
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>30 114</b>	<b>28 079</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1- Capital</b>	<b>4.3</b>	<b>6 056 042</b>	<b>11 547 365</b>
<b>CP2- Sommes Capitalisables</b>		<b>132 185</b>	<b>229 056</b>
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		121 680	127 709
b - Sommes capitalisables de l'exercice		10 505	101 347
<b>ACTIF NET</b>		<b>6 188 227</b>	<b>11 776 421</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>6 218 341</b>	<b>11 804 500</b>

**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01-01-11 au 31-12-11**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

		<u>Exercice clos le 31/12/11</u>	<u>Exercice clos le 31/12/10</u>
<b>PR1- Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.4</b>	<b>200 208</b>	<b>353 951</b>
a. Dividendes		133 329	296 448
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		66 879	57 503
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>		<b>7 047</b>	<b>49 853</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>207 255</b>	<b>403 804</b>
CH1- Charges de gestion des placements	4.5	-177 256	-247 578
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>29 999</b>	<b>156 226</b>
CH2- Autres charges	4.6	-15 349	-18 283
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 650</b>	<b>137 943</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-4 145	-36 596
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>		<b>10 505</b>	<b>101 347</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 145	36 596
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-569 819	25 963
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		210 891	1 305 121
Frais de négociation		-17 517	-27 612
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>-361 795</b>	<b>1 441 416</b>

**FCP AXIS CAPITAL DYNAMIQUE**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01/01/11 au 31/12/11**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

	<u>Exercice clos le 31/12/11</u>	<u>Exercice clos le 31/12/10</u>
<b>AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-361 795</b>	<b>1 441 416</b>
a- Résultat d'exploitation	14 650	137 943
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-569 819	25 963
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	210 891	1 305 121
d- Frais de négociation	-17 517	-27 612
<b>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-5 226 399</b>	<b>3 927 172</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>823 634</b>	<b>8 605 656</b>
Capital	868 148	7 772 790
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-61 910	720 591
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	17 396	112 275
<b>b / Rachats</b>	<b>-6 050 033</b>	<b>-4 678 484</b>
Capital	-6 281 307	-3 978 658
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	316 039	-616 939
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-128 918	-102 159
Droits de sortie	44 153	19 272
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-5 588 194</b>	<b>5 368 588</b>
<b>AN 4- ACTIF NET</b>		
en début de période	11 776 421	6 407 833
en fin de période	6 188 227	11 776 421
<b>AN 5- NOMBRE DE PARTS</b>		
en début de période	71 906	44 950
en fin de période	38 198	71 906
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>162,004</b>	<b>163,775</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-1,08%</b>	<b>14,89%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2011**

### **1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-03-2008.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-11 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1<sup>er</sup>

juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 692 877 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-11	% Actif net
Titres OPCVM				
AXIS TRESORERIE SICAV	1 353	143 950	145 062	2,34%
Total titres OPCVM	1 353	143 950	145 062	2,34%
Actions cotées				
ADWYA	56 935	455 442	400 936	6,48%
ASSAD	25 809	292 838	273 524	4,42%
ATB	18 410	106 749	108 803	1,76%
BIAT	1 368	86 118	101 839	1,65%
BT	17 725	191 889	189 782	3,07%
CIL	2 365	31 092	42 733	0,69%
CIMENTS BIZERTE	39 513	357 765	312 943	5,06%
MAGASIN GENERAL	3 591	353 562	486 440	7,86%
MONOPRIX	19 330	410 539	547 349	8,85%
SERVICOM	33 135	135 432	364 452	5,89%
SFBT	13 294	152 303	172 968	2,80%
SOTUVER	9 319	89 143	88 633	1,43%
TUNISIE LEASING	2 936	75 131	84 660	1,37%
TPR	62 637	311 597	372 753	6,02%
Total actions cotées	306 367	3 049 600	3 547 815	57,33%
Total	307 720	3 193 550	3 692 877	59,68%

### 4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 1 256 416 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2011	% actif net
Bons du trésor assimilables			
BTA_5.5_03/2019	204 200	211 061	3,41%
BTA_5.5_03/2019	507 250	524 617	8,48%
BTA_5.5_03/2019	503 100	520 738	8,41%
TOTAL	1 214 550	1 256 416	20,30%

#### 4.3- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à - 5 588 194 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-5 491 322
Variation de la part Revenu	-96 872
Variation de l'Actif Net	-5 588 194

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

##### Capital au 01-01-2011

Montant:	11 547 365
Nombre de titres :	71 906
Nombre d'actionnaires :	84

##### Souscriptions réalisées

Montant:	868 148
Nombre de titres émis :	5 406
Nombre d'actionnaires nouveaux :	8

##### Rachats effectués

Montant:	6 281 307
Nombre de titres rachetés :	39 114
Nombre d'actionnaires sortants :	45

##### Capital au 31-12-2011

Montant:(*)	6 134 205
Nombre de titres :	38 198
Nombre d'actionnaires :	47

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	6 134 205
Plus ou moins values potentielles sur titres	-569 819
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	210 891
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	254 129
Frais de négociation	-17 517
Droits de sortie	44 153
Capital au 31-12-2011	6 056 042



**4.4- Revenus du portefeuille - titres**

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des actions	133 329	296 448
Revenus des BTA et EO	66 879	57 503
Total	200 208	353 951

**4.5- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 177 256 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du Dépositaire	29 033	6 932
Rémunération du Gestionnaire	148 223	240 484
Rémunération Variable du Gestionnaire	-	162
Total	177 256	247 578

**4.6- Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 15 349 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	7 160	11 618
Rémunération CAC	7 070	5 306
Frais bancaires	1 119	1 359
Total	15 349	18 283

**5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS****5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par part	2011	2010
Revenus des placements	5,426	5,616
Charges de gestion des placements	-4,640	-3,443
Revenu net des placements	0,785	2,173
Autres charges	-0,402	-0,254
Résultat d'exploitation	0,384	1,918
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,109	-0,509
Sommes capitalisables de l'exercice	0,275	1,409
Plus ou moins values potentielles sur titres	-14,918	0,361
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	5,521	18,150

Frais de négociation	-0,459	-0,384
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	6,653	1,441
Droits d'entrée et droits de sortie	1,156	0,268
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	-2,046	19,836
Résultat net de l'exercice	-9,472	20,045
Valeur Liquidative	162,004	163,775

Ratios de gestion des placements	2011	2010
Charges / actif net moyen	-2,49%	-2,13%
Autres charges / actif net moyen	-0,22%	-0,16%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,15%	0,87%

## 5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :
  - Une commission fixe de gestion de 1,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
  - Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.
- La rémunération de FCP AXIS Gestion au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2011 s'élève à 148 223 DT TTC. Pour cet exercice, aucune rémunération variable n'a été enregistrée.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT. La charge de l'année 2011 s'élève à 29 033 DT TTC.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.